

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TAURINYA**

L'an deux mille seize et le neuf janvier à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 05/01/2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur, Maire.

La séance a été publique.

PRESENTS : LOMBARD Joël, HUDSON Ghislaine, COURMONT Lionel, CASTELLA Laurent, FENECH Antoine, PONS Nathalie, RIJCKEN Mendy

ABSENTS : ESTELA Alain procuration donnée à LOUPIEN Bernard, THIEM Salischa procuration donnée à HUDSON Ghislaine, GARNIER Yves procuration donnée à COURMONT Lionel

Madame HUDSON Ghislaine a été élu secrétaire.

Création d'une ZAD donnant droit de préemption sur la zone « Las Tartères »

Mr le Maire précise que la ZAD créée le 31 juillet 2002 sur la commune de Taurinya prendra fin le 31 juillet 2016. Le périmètre de cette ZAD correspondait à peu près à celui du village. Les objectifs de cette ZAD ont été en grande partie réalisés, notamment sur le bâti.

La commune souhaite créer une ZAD avec un nouveau périmètre sur les zones de Las Tartères et de La Roda sur lequel elle aurait droit de préemption.

Ces parcelles situées au sud du village au pied du Canigó sont en majorité constituées de parcelles appartenant au périmètre de protection des sources d'eau potable et constituent un cône paysager ouvert entre le village et le massif.

C'est dans un souci de protection des sources, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine naturel bâti et non bâti de cette zone, que la commune souhaite y avoir un droit de préemption.

Cette zone est constituée de terrasses agricoles limitées par les tartères (talus de pierres sèches) et des murets abritant des orris (cabanes de pierres sèches à l'usage des agriculteurs ou des éleveurs). C'est un ensemble de jardins nettement dessinés très représentatif de ce qu'a pu être la campagne au siècle dernier, en bordure de village, lieu de promenade de nombreux Taurinyanais ou touristes, offrant une vision protégée sur le Massif du Canigó. Ce site doit être sauvegardé sur le plan du patrimoine bâti et non bâti, la commune ayant par ailleurs d'autres emblématiques de ce genre de construction (EX Llasseres).

C'est pourquoi par cette ZAD, la commune souhaite se doter d'un outil lui permettant de maîtriser le foncier, le droit de préemption.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** la création d'une ZAD selon le périmètre annexé à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, à Taurinya, le 18 janvier 2016

Le Maire,
Bernard LOUPIEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TAURINYA**

L'an deux mille seize et le neuf janvier à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 05/01/2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur, Maire.

La séance a été publique.

PRESENTS : LOMBARD Joël, HUDSON Ghislaine, COURMONT Lionel, CASTELLA Laurent, FENECH Antoine, PONS Nathalie, RIJCKEN Mendy

ABSENTS : ESTELA Alain procuration donnée à LOUPIEN Bernard, THIEM Salischa procuration donnée à HUDSON Ghislaine, GARNIER Yves procuration donnée à COURMONT Lionel

Madame HUDSON Ghislaine a été élu secrétaire.

Demande de création de DUP pour la communauté de communes Conflent Canigò sur la zone U de Taurinya

Monsieur le maire expose que le droit de préemption urbain est désormais une compétence communautaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **sollicite** donc la Communauté de communes Conflent Canigò afin qu'elle prenne une délibération instaurant ce DPU sur la zone urbanisée du village.

Dans un deuxième temps, il **demande** à la Communauté de communes Conflent Canigò de subdéléguer ce droit à la commune de Taurinya.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, à Taurinya, le 18 janvier 2016

Le Maire,
Bernard LOUPIEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TAURINYA**

L'an deux mille seize et le neuf janvier à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 05/01/2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur, Maire.

La séance a été publique.

PRESENTS : LOMBARD Joël, HUDSON Ghislaine, COURMONT Lionel, CASTELLA Laurent, FENECH Antoine, PONS Nathalie, RIJCKEN Mendy

ABSENTS : ESTELA Alain procuration donnée à LOUPIEN Bernard, THIEM Salischa procuration donnée à HUDSON Ghislaine, GARNIER Yves procuration donnée à COURMONT Lionel

Madame HUDSON Ghislaine a été élu secrétaire.

Demande d'AIT au Conseil Départemental pour «rénovation de la toiture mairie/école»

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de de « réfection de la toiture du bâtiment mairie/école ».

La toiture a fait l'objet de plusieurs réparations ces dernières années mais aujourd'hui son état est tel qu'il est impératif de la refaire totalement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de la réfection de la toiture du bâtiment mairie/école
- **Autorise** monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches administratives pour la préparation des travaux dont le montant prévisionnel est de 37 406.40 € ht.
- **Sollicite** une aide du Conseil Départemental au titre de l'AIT pour l'année 2016.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, à Taurinya, le 18 janvier 2016

Le Maire,
Bernard LOUPIEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TAURINYA**

L'an deux mille seize et le neuf janvier à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 05/01/2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur, Maire.

La séance a été publique.

PRESENTS : LOMBARD Joël, HUDSON Ghislaine, COURMONT Lionel, CASTELLA Laurent, FENECH Antoine, PONS Nathalie, RIJCKEN Mendy

ABSENTS : ESTELA Alain procuration donnée à LOUPIEN Bernard, THIEM Salischa procuration donnée à HUDSON Ghislaine, GARNIER Yves procuration donnée à COURMONT Lionel

Madame HUDSON Ghislaine a été élu secrétaire.

Demande de DETR pour «rénovation de la toiture mairie/école»

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de de « réfection de la toiture du bâtiment mairie/école ».

La toiture a fait l'objet de plusieurs réparations ces dernières années mais aujourd'hui son état est tel qu'il est impératif de la refaire totalement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de la réfection de la toiture du bâtiment mairie/école
- **Autorise** monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches administratives pour la préparation des travaux dont le montant prévisionnel est de 37 406.40 € ht.
- **Sollicite** une aide de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2016.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, à Taurinya, le 18 janvier 2016

Le Maire,
Bernard LOUPIEN